

La Tradition, elle aussi, est unanime à reconnaître dans l'action des multitudes se soumettant à ceux qui les dirigent, l'intervention d'un pouvoir supérieur à celui de l'homme. A ses yeux, l'autorité est une image de la puissance de Dieu, un reflet de sa gloire, une participation de son suprême domaine. On sait avec quelle force victorieuse, dès les premiers siècles de l'Eglise, St-Justin, Clément d'Alexandrie, Tertulien, St-Irénée, et, plus tard, St-Augustin, St-Jean-Chrysostôme, St-Grégoire de Naziance et tant d'autres Pères et théologiens, ont répondu aux odieuses calomnies de ceux qui représentaient la religion chrétienne comme l'ennemie de toute magistrature civile et de tout pouvoir séculier. Non par faiblesse ni par flatterie, mais comme défenseurs de la Vérité ; ils ont confessé hautement que Dieu est la cause première de la puissance publique, et qu'obéir aux lois, c'est obéir à Dieu.

Sur ce point l'enseignement catholique, expression vivante de la parole sacrée, ne pouvait varier. Aussi la pensée et le langage des Souverains Pontifes de notre siècle sont-ils la pensée et le langage des premiers Papes. Écoutons Léon XIII ; philosophe aux vues larges et profondes, interprète de la doctrine, il a résumé dans ses mémorables encycliques *Diuturnum*, *Immortale Dei* et *Libertas*, tout ce que ses prédécesseurs sur la chaire de Pierre ont dit touchant l'origine et la nature du pouvoir social.

“ L'Eglise enseigne avec raison que l'autorité politique vient de Dieu ; car elle prouve cette vérité clairement attestée dans les Saintes Lettres, dans les monuments de l'antiquité chrétienne ; en outre, on ne peut concevoir une doctrine plus conforme à la raison et mieux d'accord avec le salut des princes et des peuples.” (ENCYC. DIUTURNUM).

“ Le témoignage de la simple raison naturelle suffit à établir que tout ce qu'il y a d'autorité parmi les hommes, procède de Dieu, comme d'une source auguste et suprême. La société civile ne peut se passer d'une autorité qui la régit ; autorité qui, aussi bien que la société, procède de la nature et par conséquent a Dieu pour auteur. Il faut conclure de là que le pouvoir public, pris en soi, ne peut venir que de Dieu. Dieu seul, en effet, est le seul et souverain Maître des choses ; toutes, quelles qu'elles soient, doivent nécessairement lui être soumises et lui obéir, de telle sorte que quiconque a le droit de commander, ne tient ce droit que de Dieu, chef suprême de tous.” (ENCYCL. IMMORTALE DEI).